



**Règlement de l'opération**  
**« L'été de nos clients #EnsembleDepuisPlusDe10ans »**

**Quelle est la durée du jeu ?**

**Bouygues Telecom**, Société Anonyme au capital de 712 588 399,56 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris, avec son prestataire **Kimble**, situé 75bis boulevard d'Armentières 59100 Roubaix, organisent un jeu sans obligation d'achat intitulé « **L'été de nos Clients #EnsembleDepuisPlusDe10ans** » du **09/07/2020 00h01** au **31/07/2020 23h59 inclus (heure de connexion de France métropolitaine faisant foi)**.

**Qui peut participer ?**

Le jeu est un jeu 100% gagnant sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, client titulaire payeur d'au moins une offre mobile ou fixe grand public (hors prépayé) chez Bouygues Telecom et dont au moins une des lignes possède une ancienneté d'au moins 10 années au 1<sup>er</sup> juin 2019 (hors situation d'impayé ou résiliation en cours au moment de l'opération), ainsi qu'aux utilisateurs déclarés de ses autres lignes, ayant reçu par email ou SMS un code d'accès unique de la part de Bouygues Telecom, à l'exception des collaborateurs du partenaire.

Les collaborateurs de Bouygues Telecom et leur famille peuvent bénéficier d'un code unique (s'ils répondent aux conditions d'éligibilité décrites précédemment).

Une seule participation par personne est admise.

**Quels sont les cadeaux offerts ?**

- 20 000 jeux de 44 cartes Combat de Coqs personnalisés pour Bouygues Telecom sur le thème de la Culture Française, d'une valeur indicative unitaire de 9,90€ TTC.

Format du jeu 59,8 x 112,7 mm.

L'envoi de ces jeux de cartes sera réalisé dans un délai d'environ 10 jours après la fin de l'opération.

Ces envois seront réalisés par l'entreprise Groupe Routage situé à Crouy, à l'adresse renseignée sur le mini-site de l'opération.

- Des milliers de code promo de -20% de réduction valable sur le site [www.combatdecoqs.fr](http://www.combatdecoqs.fr) du 9 juillet au 24 août 2020 inclus ; les frais de port restant à la charge du bénéficiaire.



Les lots seront attribués par la mécanique d'instant gagnant. Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot.

Une seule participation étant admise, vous ne pouvez gagner qu'une seule fois.

### **Comment participer ?**

Pour participer au Jeu, vous devez :

- Cliquer sur le lien reçu par e-mail et/ou SMS de la part de Bouygues Telecom permettant de vous rendre sur le site de l'opération [www.ete-client.bouyguetelecom.fr](http://www.ete-client.bouyguetelecom.fr) et renseigner votre code unique (reçu dans ce même e-mail et/ou SMS) dans l'espace prévu à cet effet ;
- Renseigner votre adresse e-mail ;
- Une fois l'email et le code unique renseignés, le participant accède à un jeu avec trois cartes, il doit retourner la carte de son choix. Après avoir retournée une des cartes, le participant découvre immédiatement le cadeau qui lui a été attribué.
- Renseigner votre adresse postale pour recevoir votre jeu de cartes Combats de Coqs si ce lot est remporté.

### **Principes du jeu**

Le Jeu proposé est un jeu 100% gagnant, ce qui signifie que tous les participants munis d'un code unique se verront attribuer une dotation parmi les dotations mises en jeu, après avoir renseigné ce code et retourné l'une des trois cartes jeu de leur choix sur le mini-site de l'opération.

Les 20 000 jeux de carte Combat de Coqs et les milliers de code promo -20% seront distribués par un algorithme pendant la durée du jeu entre le 09/07/2020 et le 31/07/2020 inclus.

### **Qui contacter ?**

Pour toute question relative au jeu, contactez le Service Consommateurs de Kimple par email en écrivant à l'adresse suivante : [service-consommateurs@kimpleapp.com](mailto:service-consommateurs@kimpleapp.com) (objet : « **L'été de nos clients Bouygues Telecom** » / nom et prénom du bénéficiaire).

### **Quelles sont les informations pratiques à connaître ?**

Kimple via son prestataire Groupe Routage assure la délivrance des lots conformément aux coordonnées (adresse, mail, etc....) indiquées par le gagnant pour la réception du lot.

En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, Bouygues Telecom se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente sans



que le bénéficiaire ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contrevalet en numéraire.

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le jeu pourra être annulé en tout ou partie.

### **Dépôt et consultation du Règlement**

Le Règlement de l'opération « L'été de nos clients #ensembledepuisplusde10ans » est déposé auprès de la SAS MARTIN-ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au Centre Vauban, 199-201 rue Colbert, Bât. Ypres.

Il est consultable sur le site internet <http://www.huissier-59-lille.fr/>

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Kimple.

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS MARTIN-ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

### **Acceptation du Règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Toute question d'interprétation et/ou d'application du présent Règlement, et/ou toute question non prévue aux présentes et qui viendrait à se poser dans le cadre du Jeu, devra être transmise à Kimple, gérant cette opération pour le compte de Bouygues Telecom, au plus tard dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de clôture du Jeu telle qu'identifiée aux présentes (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Kimple  
Opération « **L'été de nos Clients #ensembledepuisplusde10ans** »  
75bis boulevard d'Armentières  
59100 - Roubaix



### **Loi applicable**

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis aux dispositions du droit français.

Tous les litiges auxquels le présent Règlement pourrait donner lieu, quant à son interprétation ou son exécution devront être résolus à l'amiable. A défaut, ils seront soumis à la compétence des tribunaux compétents.

### **Comment sont gérées vos données personnelles ?**

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom, pour gérer votre participation à l'opération. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu.

Elles sont traitées par nos services ainsi que :

- par notre sous-traitant Kimple qui vous adressera le code promotion de -20% vous permettant de bénéficier de cette réduction sur le site internet [www.combatdecoqs.fr](http://www.combatdecoqs.fr)
- par notre sous-traitant Kimple et son prestataire de routage pour vous envoyer par voie postale votre jeu de carte Combat de Coqs à l'adresse que nous aurez indiquée sur le site de l'opération. Les sous-traitants ne seront pas en mesure de livrer le jeu de cartes Combat de Coqs si le bénéficiaire donne des informations erronées lors de sa participation au jeu. Kimple, Bouygues Telecom, ses commerciaux ou distributeurs ne pourront en être tenus pour responsables.

Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé situé en Irlande par notre prestataire AWS. Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données pour une durée de 2 ans à compter de la date de fin de la participation au jeu.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, de portabilité et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service Informatique et Libertés, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par mail : [informatiqueetlibertes@bouyguetelecom.fr](mailto:informatiqueetlibertes@bouyguetelecom.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.



Enfin, Kimple peut être amené à déposer des cookies lors de votre navigation sur le mini-site de l'opération, notamment à l'occasion de votre participation au jeu.

Pour plus d'information sur notre politique de cookies, <https://www.kimpleapp.com/privacy>

### **Remboursement des frais de participation**

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) avec la mention « **L'été de nos Clients #EnsembleDepuisPlusDe10ans** » dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.